

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
 D'ALBERTVILLE
 Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Michel CLAIR).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 11 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Date de publication : 18 avril 2024 au 18 juin 2024

INSTAURATION DE DÉNOMINATION DE VOIES SUPPLÉMENTAIRES SUR LA COMMUNE DE SÉEZ

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Un tableau des noms des nouvelles voies est joint à la délibération.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- ➔ **D'ADOPTER** les dénominations de voies supplémentaires (voir tableau annexé à la délibération)
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE



Accusé de réception en préfecture
 073-217302850-20240411-2024-002-025-DE
 Date de télétransmission : 18/04/2024
 Date de réception préfecture : 18/04/2024



PORTÉ DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

Liste des voies supplémentaires

	Nom des voies supplémentaires
1	Route de Saint-Germain
2	Impasse du vieux moulin
3	Rue de la chapelle
4	Route du Mont-Villaret
5	Chemin du Cottier
6	Route de La Provenchère
7	Route des Écudets
8	Impasse des merisiers
9	Route des Gouttys d'en haut
10	Route des Gouttys d'en bas